Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_086-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

RESSOURCES HUMAINES

DCC26-086

OBJET : RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT - SERVICE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE LE HANGART

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-Président en charge des Finances et Ressources Humaines, présente le rapport suivant :

1. LE CONTEXTE GENERAL

Destinée à réduire la précarité des agents publics contractuels, la loi du 12 mars 2012, dite **« loi Sauvadet »**[1], ouvre l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, permettant la transformation de leur contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (« CDIsation »).

Ainsi, conformément au code général de la fonction publique (CGFP)[2], **un agent qui bénéficie de contrats successifs d'une durée de 6 ans dans la même collectivité et sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique** ne peut être reconduit ou recruté que sur un **contrat à durée indéterminée**.

2. LE SERVICE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – LE HANGART

L'Etablissement d'enseignements artistiques « le HangArt » propose une large gamme d'activités artistiques, et notamment **des cours et/ ou ateliers de clarinette et saxophone.** Ce poste d'enseignement de catégorie B est occupé à temps non complet en filière culturelle au tableau des effectifs.

En l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel à durée déterminée[3].

Présentation du poste :

Les missions principales du poste sont les suivantes :

- **Assurer l'enseignement** spécialisé dans sa discipline ;
- **Encadrer les élèves** dans leur progression artistique et technique ;
- **Concevoir, proposer et réaliser des projets collectifs**, transdisciplinaires ou en lien avec d'autres partenaires, favorisant le créativité, l'autonomie et l'ouverture artistique des élèves ;
- **Contribuer activement à l'animation culturelle du territoire** par la mise en œuvre de projets artistiques ou d'interventions pédagogiques en partenariat avec des structures locales ;

[1] Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

[2] Articles L332-9 à L332-11 du code général de la fonction publique (CGFP)

[3] en application de l'article . 332-8 du CGFP

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_086-DE

- **Représenter l'établissement** dans des manifestations, rencontres professionnelles ou évènements organisés à l'échelle locale, intercommunale et au-delà ;
- **Participer aux réunions pédagogiques** et **contribuer** à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du **projet d'établissement** et du règlement des études.

Recrutement :

A l'occasion de l'échéance du contrat de l'agent en poste, un **nouveau recrutement** a été lancé. La procédure n'ayant pas permise de répondre aux besoins du service par le recrutement d'un fonctionnaire, il est proposé de recruter un agent contractuel disposant des **compétences professionnelles, qualités humaines et diplômes attendus sur le poste.**

L'intéressé remplissant la **condition de 6 ans** de contrat au sein de la collectivité et sur un emploi de même catégorie hiérarchique, il est proposé d'autoriser le recrutement en contrat à durée indéterminée[4].
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade du poste et avec application du régime indemnitaire lié au poste conformément à la délibération du Conseil communautaire.

EVOLUTION PROPOSEE :	SITUATION INITIALE :
• Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) • Temps non complet 8h40/20h • **Recrutement autorisé en application de l'article L332-10 du CGFP (CDI)**	• Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) • Temps non complet 8h40/20h • Recrutement autorisé en application de l'article L 332-8 du CGFP (CDD)

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L332-9, L332-10, L 332-11,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 (DCC23-075) relative au régime indemnitaire des agents de Roche aux Fées Communauté,

Il vous est proposé :

- ***D'autoriser le recrutement en contrat à durée indéterminé, dans les conditions présentées ci-dessus ;***
- ***D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence ;***
- *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

[4] en application de l'article L332-10 du CGFP

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_086-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 23 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

ENRY